

PROCES VERBAL REUNION CONSEIL MUNICIPAL

Du 4 avril 2024

Le quatre avril deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNY-EN-REVERMONT, dûment convoqué en date 28 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du centre de loisirs (exceptionnellement cause travaux), sous la présidence de Robert GOYOT, Maire.

Etaient présents 10 :

- Mme BARDET Fabienne
- Mme BOURGEOIS Annie
- M. GOYOT Robert
- M. MERCIER François
- M. RISSE Arnaud
- M. BLANC Éric
- M. FROISSARD Arnaud
- M. GONTCHARENKO Alain
- M. PIMENTEL Yoann
- Mme ROY Eliane

Absents 4 : - Mme GUILLET Corinne donne pouvoir à Mme BARDET Fabienne,
Mme MARMONT Sandrine donne pouvoir à M. Arnaud RISSE
M. MOREY Jean-Luc, Mme TREBOUTE Eliane.

Secrétaire de séance nommée à l'unanimité : Arnaud FROISSARD

Approbation du procès-verbal du 20 février 2024 : 1 abstention : Y PIMENTEL

M. le Maire informe le conseil municipal que la délibération concernant l'avancement de grade de l'agent technique a dû être annulée car l'agent en question a 8 ans ancienneté mais n'a pas les 8 ans d'ancienneté effectif dans son grade actuel requis pour pouvoir prétendre à cet avancement.

Délégation à la Région pour l'organisation de transport des élèves du 1^{er} degré : le règlement régional unique des transports scolaires n'est toujours pas défini. Afin d'assurer la continuité du service public, la Région propose de renouveler la convention de délégation de compétence pour l'organisation du transport des élèves du 1^{er} degré en vigueur à ce jour, pour une durée d'un an. Les modalités techniques et financières seront donc maintenues en l'état pour l'année scolaire 2024 -2025. Accepte le renouvellement à l'unanimité.

Attributions de subventions 2024 aux associations : M. le Maire énonce les demandes d'aides financières de diverses associations communales et autres étudiées préalablement en commission.

Les conseillers municipaux M. Arnaud RISSE président de l'association USR 71, et M. Yoann PIMENTEL, président du « Comité des fêtes », et membre des associations « Les Ateliers d'Esther », « H2O », « SOS Santé » et « FCPE » ne prennent pas part au vote concernant l'attribution des subventions de leurs associations respectives.

Débats : accordé 2 500 euros à « le petit poucet »
E ROY : pourquoi attribuer plus qu'il est sollicité ?
E BLANC : un versement de 2000 euros est fait à l'école

Y PIMENTEL : propose de verser directement les 2 000 euros à la coopérative au lieu de passer par le Petit Poucet.

E BLANC : cela permet à l'association d'avoir des fonds d'avance pour l'organisation de leurs manifestations.

Y PIMENTEL : affirme que le Petit Poucet a 7 000 euros sur leur compte et pose le problème de légalité d'attribuer plus qu'il est demandé.

A RISSE : la commission a décidé de donner 2 500 euros sous condition que cette somme soit reversée à la coopérative scolaire.

A GONTCHARENKO : L'association reverse la totalité de leur bénéfice à la coopération scolaire.

R GOYOT : rappelle que la commune avait fait un versement exceptionnel de 1 000 € l'an passé à l'école pour l'organisation de leur voyage scolaire.

Propose donc au conseil municipal de voter pour attribuer 2 000 €.

M. le Maire présente l'association du souvenir Français qui a pour mission d'entretenir les tombes individuelles et carré militaire des soldats de guerre de 39-45. Elle s'occupe également de la quête du 1^{er} novembre, fournit les drapeaux à apposer sur les tombes, fournit une gerbe pour le monument aux morts lors de la cérémonie du 8 mai, du fleurissement à la Toussaint, organise une visite du mémorial de Macon, découverte d'un carré militaire pour une classe de CM2 d'une commune adhérente, 1 fois l'an.

DECIDE d'allouer, au titre de l'exercice 2024 les subventions suivantes :

Associations	Demandes en €	Montants alloués en €	Sens du vote
La Pétanque Revermontaise	800	800	à l'unanimité
Le Petit Poucet	2 000	2 000	à l'unanimité
La Revermontaise	1 500	1 500	à l'unanimité
Le Club du vieux Chêne	250	250	à l'unanimité
Le Comité des Fêtes	2 000	300	à l'unanimité
Les Ateliers d'Esther	600	300	à l'unanimité
H2O	1 500	0	à l'unanimité
L'USR (Foot)	2 000	2 000	à l'unanimité
La Diane (Sté de Chasse)	500	500	à l'unanimité
Objectif Santé SOS	1 000	0	à l'unanimité
FCPE	1 000	0	à l'unanimité
Le Souvenir Français		150	à l'unanimité
ADMR		800	7 voix POUR 3 voix CONTRE : (Alain GONTCHARENKO, Fabienne BARDET + 1 pouvoir) 2 voix ABSTENTION : (Arnaud RISSE +1 pouvoir)

--	--	--	--

Y PIMENTEL : à la suite des votes, remercie ironiquement la commission des associations, le maire et les membres du conseil municipal d'avoir attribuer à 6 associations qui organisent 12 manifestations sur 2024 100% des aides financières qu'elles ont demandées soit 7 050 euros alors que les 4 associations (Comité des fêtes, Les ateliers d'Esther, H2O et SOS Santé) dont il fait partie en tant que président ou membre et qui organisent 12 manifestations par an ont obtenu 11% soit 600 euros. Remet en cause l'impartialité du maire et conseil municipal. Félicite le Maire pour le bulletin municipal sur lequel aucune information sur les associations n'est parue, une manière de remettre à sa place le conseiller de l'opposition qui apparaîtrait plus sur le bulletin municipal que le maire.

Comptes administratifs 2023 : Les Comptes Administratifs du budget principal et de l'assainissement de l'année 2023 détaillés par articles, par chapitres et par sections en fonctionnement et en investissement tant en recettes qu'en dépenses sont présentés aux membres du conseil municipal par la secrétaire comptable Anne-Marie VOISIN.

Situation de l'exercice clos au 31/12/2023 CA budget assainissement

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	83 912.05 €	99 048.07 €	182 960.12 €
DEPENSES	92 344.00 €	68 104.11 €	160 488.11 €
RESULTAT 2023	-8 431.95 €	30 943.96 €	22 512.01 €
Résultat 2022	- 13 142.99 €	0.00 €	- 13 142.99 €
Affectation à l'investissement		39 366.03 €	
Solde d'exécution	-21 574.94 €	30 943.96 €	9 369.02 €
RAR	-19 951.00	0.00 €	-19 951.00
Résultats d'ensemble	-41 525.94 €	30 943.96 €	-10 581.98 €

Y PIMENTEL : un virement de la section de fonctionnement de 45000 euros a été prévu et non réalisé. S'il avait été réalisé on aurait eu un déficit de fonctionnement et un bénéfice en investissement. A qui cela sert et pourquoi ne pas faire un virement de la section d'investissement à la section de fonctionnement.

A-M VOISIN : Ces virements de section à section permettent d'équilibrer le budget, ce sont des écritures d'ordre. Et nous n'avons pas le droit de virer de la section de l'investissement vers la section de fonctionnement.

Y PIMENTEL : pourquoi les charges à caractères générales prévues au BP 2023 pour 37 567 euros ne sont pas réalisées ?

A-M VOISIN : pour la même raison, les dépenses sont valorisées pour équilibrer les sections.

M. le Maire sort de la salle et ne prend part au vote.

1- APPROUVE à l'unanimité les Comptes Administratifs annexe de l'assainissement 2023

Situation de l'exercice clos au 31/12/2023 CA budget principal

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	77 476.67 €	993 655.83 €	1 071 132.50 €
DEPENSES	217 012.84 €	765 500.39 €	982 513.23 €
RESULTAT 2023	-139 536.17 €	228 155.44 €	88 619.27 €
Résultat 2022	169 080.05 €	281 113.84 €	450 194.69 €
Solde d'exécution	29 544.68 €	509 269.28 €	538 813.96 €
RAR	-122 554.00 €	0.00 €	-122 554.00 €
Résultats d'ensemble	-93 009.32 €	509 269.28 €	416 259.96 €

Y PIMENTEL : interroge sur l'augmentation des montants aux comptes 611 « prestations de services », 622 « honoraires »

A-M VOISIN : 611 : plus d'interventions de Bresse Service Emploi pour pallier aux absences des arrêts maladie.

622 : correspond aux honoraires prestations, PLU, maîtrise d'œuvre (travaux mairie), géomètre.

M. le Maire : nous avons également payé des honoraires à un avocat pour nous défendre vis-à-vis d'un administré qui souhaitait que la commune lui apporte le tout à l'égout à sa propriété et qui a décidé de poursuivre la commune devant le tribunal administratif alors que je lui ai apporté les explications sur l'impossibilité de répondre favorablement à sa demande.

E. BLANC : constate une différence entre le montant des subventions transports reçues et celles prévues.

A-M VOISIN : la Région n'a pas traité nos dossiers et le paiement a été effectué au cours du premier trimestre.

2- APPROUVE à la majorité les Comptes Administratifs 2023 communal principal
Soit à 10 voix POUR (8 + 2 pouvoirs), 1 voix CONTRE (Y.PIMENTEL) et
0 ABSTENTION

Taxes locales 2024 : Est présenté l'état de notification des taux d'imposition des taxes locales directes de 2024.

Y PIMENTEL : propose de compenser l'augmentation des bases d'imposition par une baisse des taux.

M le Maire : notre commune a déjà des taux relativement bas par rapport aux autres communes des alentours et n'aspire donc pas à les baisser.

DECIDE à la majorité 10 voix POUR, 0 CONTRE, 2 ABSTENTIONS (A. FROISSARD, Y.PIMENTEL)

De fixer les taxes locales pour l'année 2024, soit :

- Taxe foncière bâti :.....32.60 %
- Taxe foncière non bâti :.....22.87 %
- CFE :11.66 %
- Taxe habitation 10.56 %

Comptes de gestion 2023 : Les comptes de gestions correspondent aux comptes tenus par la trésorerie et doivent être en tout point identique au CA.

- 1) APPROUVE à l'unanimité les comptes de gestion annexe de l'assainissement 2023
 - 2) APPROUVE à la majorité les comptes de gestion 2023 communal principal
- Soit à 10 voix POUR (8 + 2 pouvoirs), 1 voix CONTRE (Y.PIMENTEL) et 0 ABSTENTION

Les affectations de résultats 2023 et vote des budgets 2024 :

Mme VOISIN présente les tableaux d'affectations de résultat et les budgets primitifs 2024 communal et annexe de l'assainissement, détaillés par articles et chapitres.

<i>COLLECTIVITE: Savigny en Revermont assainissement</i>			
<u>DETERMINATION ET AFFECTATION RESULTATS AU 31/12/2023</u>			
ANNEE 2024			
<u>DETERMINATION DES RESULTATS AU 31/12/2023</u>			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
I). Recettes de l'exercice 2023	83 912,05 €	99 048,07 €	182 960,12 €
2). Dépenses de l'exercice 2023	92 344,00 €	68 104,11 €	160 448,11 €
<i>I). Résultat de l'exercice 2023 (1-2)</i>	<i>-8 431,95 €</i>	<i>30 943,96 €</i>	<i>22 512,01 €</i>
II). Résultat antérieur 2022	-13 142,99 €	0,00 €	-13 142,99 €
A). Solde d'exécution (I+II)	-21 574,94 €	30 943,96 €	9 369,02 €
3). Restes à Réaliser Recettes 2023	11 469,00 €		11 469,00 €
4). Restes à Réaliser Dépenses 2023	31 420,00 €		31 420,00 €
B). Solde des Restes à réaliser (3-4)	-19 951,00 €	0,00 €	-19 951,00 €
RESULTAT D'ENSEMBLE (A + B)	-41 525,94 €	30 943,96 €	-10 581,98 €
AFFECTATION RESULTAT FONCTIONNEMENT			30 943,96 €
<i>Financement des Investissements Année 2024</i>	<i>30 943,96 €</i>		
TOTAL en INVESTISSEMENT	30 943,96 €		
REPORT en FONCTIONNEMENT 2024		0,00 €	
REPRISE AU BUDGET 2024			
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	
C/ 001 Résultat d'investissement reporté	21 574,94 €	0,00 €	
C/.....Restes à réaliser	31 420,00 €	11 469,00 €	
C/ 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		30 943,96 €	
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	
C/ 002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	
C/.....Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	
<i>NB: Titre d'ordre mixte à l'article 1068, en 2024, pour la somme de ==></i>			30 943,96 €
<i>Joindre la délibération exécutoire d'affectation</i>			

1) DECIDE à l'unanimité :

- affecter les résultats 2023 au budget annexe de l'assainissement 2024,

COLLECTIVITE: Savigny en Revermont			
DETERMINATION ET AFFECTATION RESULTATS AU 31/12/2023			
ANNEE 2024			
DETERMINATION DES RESULTATS AU 31/12/2023			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
I). Recettes de l'exercice 2023	77 476,67 €	993 655,83 €	1 071 132,50 €
2). Dépenses de l'exercice 2023	217 012,84 €	765 500,39 €	982 513,23 €
J). Résultat de l'exercice 2023 (1-2)	-139 536,17 €	228 155,44 €	88 619,27 €
II). Résultat antérieur 2022	169 080,85 €	281 113,84 €	450 194,69 €
A). Solde d'exécution (I+II)	29 544,68 €	509 269,28 €	538 813,96 €
3). Restes à Réaliser Recettes 2022	28 096,00 €		28 096,00 €
4). Restes à Réaliser Dépenses 2022	150 650,00 €		150 650,00 €
B). Solde des Restes à réaliser (3-4)	-122 554,00 €	0,00 €	-122 554,00 €
RESULTAT D'ENSEMBLE (A + B)	-93 009,32 €	509 269,28 €	416 259,96 €
AFFECTATION RESULTAT FONCTIONNEMENT			509 269,28 €
Financement des Investissements Année 2024	93 009,32 €		
TOTAL en INVESTISSEMENT	93 009,32 €		
REPORT en FONCTIONNEMENT 2024		416 259,96 €	
REPRISE AU BUDGET 2024			
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	
C/ 001 Résultat d'investissement reporté	0,00 €	29 544,68 €	
C/.....Restes à réaliser	150 650,00 €	28 096,00 €	
C/ 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		93 009,32 €	
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	
C/ 002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	416 259,96 €	
C/.....Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	
NB: Titre d'ordre mixte à l'article 1068, en 2024, pour la somme de ==>			93 009,32 €
Joindre la délibération exécutoire d'affectation			

2) DECIDE à la majorité

Soit à 11 voix POUR (9 + 2 pouvoirs), 1 voix CONTRE (Y.PIMENTEL) et 0 ABSTENTION

- affecter les résultats 2023 au budget communal principal 2024,

Budget assainissement :

M. Le Maire explique que les redevances sont en baisse car les consommations sont en baisse et que les recettes ne couvrent pas les dépenses. Il va s'avérer nécessaire de revoir à la hausse la redevance de l'assainissement pour l'année prochaine. Cette hausse avait déjà été évoquée l'année dernière mais nous ne l'avons pas votée. Le comptable du trésor nous invite à l'augmenter.

Fonctionnement	111 426.00 euros équilibre recettes et dépenses
Investissement	126 485.00 euros équilibre recettes et dépenses

APPROUVE à l'unanimité le budget annexe de l'assainissement 2024.

Budget de principal : M. le Maire explique les divers investissements

- Cimetière : reprise des tombes échues et non renouvelées après recherche des familles : 8000 € TTC
- WC école : 5 000 € TTC
- Jeu pyramide : terrassement (7 035 € HT) barrières (2 907 € HT en composite 34 mètres pour sécurisation par rapport à la proximité de l'étang
- Tracteur tondeuse : plusieurs devis de 14 501,67 € à 16 995,67 € HT. A soustraire la reprise du tracteur tondeuse 6 000 euros. Souhaite reprendre la même marque afin que la lame de coupe achetée l'année dernière puisse être conservée.
- Insonorisation de la cantine : avec des panneaux enveloppés sur façades et plafond 11 400 € TTC
- Réserves incendie : 3 réserves à installer (20 000 euros par réserve pour 120 m3), prévoir l'acquisition de terrain et la réserve à incendie à Vernay à réparer pour 4 754.20 € TTC.

Fonctionnement	1 329 560.00 euros équilibre recettes et dépenses
Investissement	619 155.00 euros équilibre recettes et dépenses

Les admissions en non valeurs : il s'agit des créances pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

A l'unanimité, ADMET en non-valeur les créances suivantes :

- 961.76 € au budget principal
- 181.97 € au budget de l'assainissement

Séance levée à 22h00